



FACTURE

Page 1 / 1

N° compte client : 143300 - Tiers payeur : 143300
N° de facture : 44382966 du 30/09/2025
N° TVA CEE :

www.flauraud.fr
FLAURAUD FIGEAC +33 (0)5 65 34 77 33

AURILIS GROUP SAS Siège social
14 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE
N° TVA FR 93321774150

Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email comptable : comptable@flauraud.fr
Emails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige : litige@flauraud.fr

X 1/1 80/11/2415/1282 01AA/32101/N3TF 4 ALD

GARC LE SIREYOL
LE SIREYOL
46210 LATRONQUIERE

ADRESSE DE LIVRAISON

GARC LE SIREYOL
LE SIREYOL
46210 LATRONQUIERE

Chef de secteur : NAVA MATTHIEU (tél : 06 08 27 39 76)
Devise : EUR

Veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N°	lign	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
		Livraison :	143300 GAEC LE SIREYOL 46210 LATRONQUIERE						
			BL 19054487 du 30/09/2025						
			Commande VMPT 7817088 1 (MARAN) (Vos références : DOMI)						
1	LS489A		FILTRE A HUILE PURFLUX LS489A 3286061757481	20,58	2,00		9,26	18,52	20,00
			REM SUP EXCEPT			55,00 %			
			Cumul par BL					18,52	

VIRBP

Toutes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT		
Chèque	31/10/2025	22,22

Nos coordonnées bancaires

LCL

IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67

BIC : CRLYFRPP

	TVA 20,00 %	TOTAL EUR
Base HT	18,52	18,52
Montant TVA	3,70	3,70
Total TTC	22,22	22,22
A déduire		0,00
Net à payer		22,22

A joindre à votre règlement

Montant TTC : 22,22 EUR

Date d'échéance : 31/10/2025

Tiers payeur : 143300_N

N° de facture : 44382966

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-4^e al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd